

Contacts

Représentants du personnel

Organisation	Titulaires	Suppléants
SGEN-CFDT	Keltouma ALI-NEHARI keltouma.ali-nehari@inserm.fr	Laurence LALOUM laurence.laloum@inserm.fr
	Yves MARTIN yves.martin@inserm.fr	Pascal LOPEZ pascal.lopez@inserm.fr
	Nadine GAUTIER nadine.gautier@inserm.fr	Béatrice MARQUEZE-POUEY beatrice.marqueze@inserm.fr
SNCS-FSU	Anton IVANOV anton.ivanov@inserm.fr	
SNTRS-CGT	Emilie PALLESI - Secrétaire F4SCT emilie.pallesi@inserm.fr	Marion SANGIARDI marion.sangiardi@inserm.fr
	Magali TORRES magali.torres@inserm.fr	Cécile BURBAN cecile.burban@inserm.fr

Représentants de l'administration

Nom	Fonctions	Coordonnées
Francoise SIMON-PLAS	Déléguée régionale Présidente F4SCT	francoise.simon-plas@inserm.fr 04 91 82 70 05
Adrien VINATIER	Adjoint Délégué régional Adjoint Président F4SCT	adrien.vinatier@inserm.fr 04 91 82 70 01

Invités permanents

Noms	Fonctions	Coordonnées
Aliénor GUGLIELMINO	Conseillère de prévention	alienor.guglielmino@inserm.fr 04 91 82 70 07
Olivier LEJEUSNE	Responsable ressources humaines	olivier.lejeusne@inserm.fr 04 91 82 70 40
Laurence AZOULAY	Médecin du travail Marseille	azoulay@gims13.com 04 89 85 11 40
Flavia Filomena LAROCCA	Médecin du travail Nice	f.larocca@ametra06.org 04 93 80 40 60

Inserm – Délégation Régionale Provence – Alpes – Côte d'Azur et Corse
18, avenue Mozart – CS 20172 Tél. 04 91 82 70 00
13276 Marseille Cedex 09 Site : pro.inserm.fr

Inserm



Délégation régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

f4sct.paca@inserm.fr

Document mis à jour du document le 4/07/2025



Formation Spécialisée de Service en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F4SCT)

Son rôle

La F4SCT est une instance consultative qui a pour mission de contribuer à :

- la protection de la santé physique et mentale des agents Inserm ;
- la sécurité des agents Inserm dans leur travail ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Sa composition

La F4SCT est composée du délégué régional, de son adjoint et de onze représentants du personnel désignés par les organisations syndicales.

Le conseiller de prévention, le responsable des ressources humaines et les médecins du travail sont invités aux réunions, de même que l'inspecteur santé et sécurité au travail référent.

La F4SCT peut faire appel à des experts ou à toute personne qualifiée qu'elle estime nécessaire.

Tout personnel Inserm peut attirer l'attention de la F4SCT en cas de :

- question relative à la santé et la sécurité au travail ;
- accident du travail ou maladie professionnelle ;
- danger grave et imminent ;
- projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail ;
- situation susceptible de générer des risques pour la santé physique et mentale des personnels (risques biologiques, radioactifs, psychosociaux...).

Ses missions

La F4SCT est associée à la démarche globale d'évaluation des risques professionnels, aux mesures de prévention et à l'amélioration des conditions de travail. Elle peut, pour ce faire, constituer des groupes de travail avec l'aide des acteurs de la prévention.

La F4SCT peut être consultée par tout personnel et/ou tout acteur de la prévention Inserm.

La F4SCT est consultée pour tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail.

La F4SCT peut réaliser, en lien avec les acteurs de la prévention, une enquête en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle d'une particulière gravité ou représentant un caractère régulier.

La F4SCT s'assure, par des visites d'unité, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées.

La F4SCT établit des liens avec les personnels Inserm qui rencontrent des problèmes en matière de santé et sécurité au travail, et les différents acteurs de la prévention de la délégation.

La F4SCT intervient en matière de conditions de travail, d'hygiène et sécurité, de prévention des risques. Elle est attentive aux conséquences et aux effets de toutes situations dommageables sur la santé physique et mentale des agents.

La F4SCT participe à l'information des agents Inserm en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Tout agent Inserm peut informer un membre de la F4SCT de la situation qu'elle constate s'il existe une cause de danger grave et imminent.

Les membres de la F4SCT sont soumis à une stricte obligation de confidentialité s'agissant des informations et des dossiers à traiter.

Délégation régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

